

87 157

---

**NORME INTERNATIONALE**



**821**

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

**Panneaux de particules — Détermination des dimensions des éprouvettes**

*Particle boards — Determination of dimensions of test pieces*

Première édition — 1975-06-15

---

CDU 674.816-41 : 531.717

Réf. n° : ISO 821-1975 (F)

**Descripteurs** : panneau de construction, panneau de particules, essai, spécimen d'essai, mesurage de dimension.

Prix basé sur 1 page

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 151 a examiné la Recommandation ISO/R 821 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 821-1968 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 821 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Pologne
Allemagne	Finlande	Portugal
Autriche	France	Roumanie
Belgique	Inde	Royaume-Uni
Canada	Irlande	Suède
Chili	Israël	Suisse
Colombie	Norvège	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. de	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 821 en Norme Internationale :

- Norvège

# Panneaux de particules – Détermination des dimensions des éprouvettes

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie une méthode de mesurage de l'épaisseur, de la longueur et de la largeur des éprouvettes de panneaux de particules définis dans l'ISO 820.

## 2 RÉFÉRENCES

ISO 820, *Panneaux de particules – Définition et classification.*

ISO ..., *Panneaux de particules – Échantillonnage, découpage et contrôle.*<sup>1)</sup>

## 3 APPAREILLAGE

**3.1 Micromètre**, ayant des touches circulaires planes et parallèles de diamètre de  $16 \pm 1$  mm ( $200 \text{ mm}^2$  environ). La graduation de l'appareil doit permettre une lecture avec une précision de 0,01 mm.

**3.2 Pied à coulisse**, ou tout autre instrument ayant une largeur de touche de 5 mm au moins et une graduation permettant une lecture avec une précision de 0,1 mm.

**3.3 Balance**, permettant une lecture avec une précision de 0,01 g.

## 4 ÉCHANTILLONNAGE ET ÉPROUVETTES

**4.1** L'échantillonnage et le découpage des éprouvettes doivent être effectués conformément aux spécifications de l'ISO ...

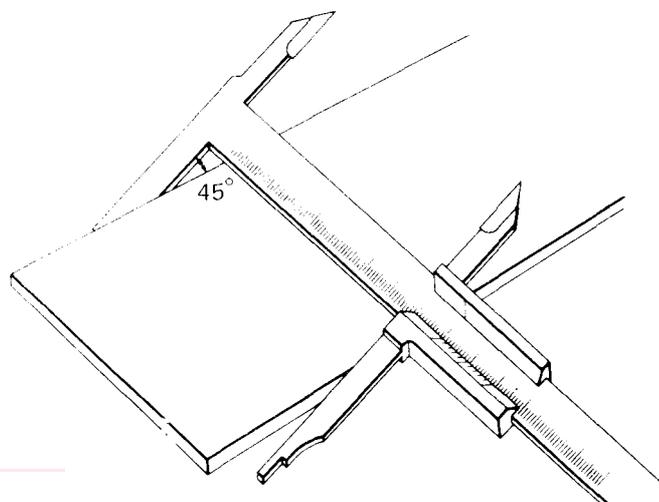
**4.2** Les dimensions des éprouvettes doivent être conformes à celles qui sont spécifiées dans les méthodes d'essai particulières.

**4.3** Les éprouvettes doivent être conditionnées jusqu'à masse constante<sup>2)</sup> dans une atmosphère dont l'humidité relative est de  $65 \pm 5$  % et la température de  $20 \pm 2$  °C.

## 5 MODE OPÉRATOIRE

**5.1** Pour le mesurage de l'épaisseur, appliquer lentement les touches du micromètre sur l'éprouvette, avec une pression approximative de  $0,02 \text{ N/mm}^2$ .

**5.2** Pour le mesurage de la longueur et de la largeur, appliquer lentement, et sans pression excessive, les touches de l'instrument, suivant un angle de  $45^\circ$  environ par rapport au plan de l'éprouvette (voir figure).



**5.3** Le nombre et l'emplacement des points de mesurage doivent être conformes aux publications ISO concernant chaque méthode d'essai des panneaux de particules.

## 6 EXPRESSION DES RÉSULTATS

**6.1** Le résultat de chacun des mesurages doit être exprimé comme suit :

- a) *Épaisseur*
  - avec une approximation de 0,05 mm,
- b) *Longueur et largeur*
  - avec une approximation de 0,1 mm.

**6.2** Pour déterminer l'épaisseur, la longueur et la largeur de l'éprouvette, la moyenne arithmétique de chaque groupe de mesures doit être exprimée avec deux décimales.

## 7 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Voir les publications ISO concernant chaque méthode d'essai particulière.

1) En préparation.

2) On considère que la masse est constante, lorsque deux pesées successives effectuées à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % de la masse de l'éprouvette.